

### VACANCES PRINTEMPS 2025

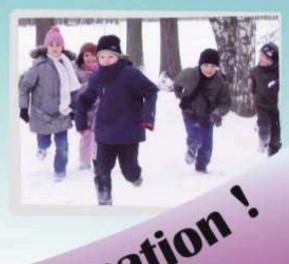


Avec la participation des communes de Morschwiller le bas Heimsbrunn & Reiningue









Foyers Clubs d'Alsace







4, rue des Castors 68200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34 fdfc68@mouvement-rural.org/www.fdfc68.org

### DATES, LIEUX ET HORAIRES

### Du 14 Avril au 17 Avril 2025

3 rue Alfred Giess 68790 Morschwiller le bas

clsh.morschwillerlebas@mouvement-rural.org

Directeur: Julien KOENIG Téléphone: 03 89 32 29 73

### Du 7 Avril au 11 Avril 2025

7 rue de Galfingue 68990 Heimsbrunn

clsh.heimsbrunn@mouvement-rural.org

Directrice : Déborah GUGGISBERG

Téléphone : 03 89 81 83 76

07 60 66 41 47

### Prise en charge des enfants :

A partir de 7h45 et jusqu'à 18h15

### Repas

Les repas de midi et le goûter sont compris dans le prix des accueils.

## MODALITES D'INSCRIPTIONS

La fiche d'inscription est à télécharger sur le site « fdfc68 » accueil de loisirs vacances- ou à retirer à l'accueil de loisirs périscolaire de Steinbrunn le haut.

Les frais d'inscription sont à régler en totalité au moment de l'inscription. Venir muni de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) et du carnet de santé de l'enfant.

La Fédération privilégie une inscription à la semaine propice à la dynamique d'un groupe d'enfants, à la progression pédagogique nécessaire au projet d'animation et au respect du rythme de chacun.

### **INSCRIPTION A LA SEMAINE**

### **ORGANISATEUR**

### Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace

4, rue des Castors 68200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33

fdfc68@mouvement-rural.org https://fdfcalsace.foyersruraux.org

### NOS PARTENAIRES



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin







### CRÉER

Création de ticket de cinéma

Fabrication de son "clap" de cinéma

Fabrication d'un décor de film



Découvrir les différents métiers du 7 ème art

Rejouer une scène culte



### <u>É</u>MOTIONS

Projection d'un film

Jeu des émotions face "camera"

Jeu autour du film "vice versa"

FNFANCE













# TARIFS ALSH A MORSCHWILLER LE BAS

M= revenu fiscal de référence N-1 / 12 sur présentation de l'avis d'imposition

PRIX PAR SEMAINE 5 JOURS (Les calculs relatifs aux semaines contenant des jours fériés seront effectués par vos soins.)

Pour 5 jours d'accueil	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M<2300€	2300€ <m<3000€< th=""><th>M&gt;3000€</th></m<3000€<>	M>3000€
Famille 2 enfants	M<2700€	2700€ <m<3400€< th=""><th>M&gt;3400€</th></m<3400€<>	M>3400€
Famille 3 enfants	M<3800€	3800€ <m<4400€< th=""><th>M&gt;4400€</th></m<4400€<>	M>4400€
Habitants Communes de Morschwiller-Le-Bas et Reiningue (participat° commune de 4,17€/jr déjà déduite)	5 jours : 76.55€ (15,31€/j)	5 jours : <b>81.65€</b> (16,33€/j)	5 jours : 86.80€ (17,36€/j)
Habitants Commune de Heimsbrunn (participat° commune de 3,85€/jr déjà déduite)	5 jours : 78.15€ (15,63€/j)	5 jours : 83.25€ (16,65€/j)	5 jours : 88.40€ (17,68€/j)
Autres communes	5 jours : 97.40€ (19,48€/j)	5 jours : 102.50€ (20,50€/j)	5 jours : 107.65€ (21,53€/j)

Pour les personnes non adhérentes à la FDFC, une cotisation de 11€ par enfant est à rajouter pour l'année 2024/2025

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, dans la mesure des places disponibles : MERCREDI 02 AVRIL 2025

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les bons CAF, les chèques ANCV, les aides Comités d'entreprise et tickets CESU sont acceptés. Paiement à l'ordre de la Fédération des foyers-clubs.

Tout inscription doit être soldée avant le démarrage de l'accueil.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit au siège de la Fédération au plus tard 7 jours avant la date de démarrage de l'accueil de loisirs. Dans ce cas, rien ne sera facturé.

En cas d'absence de l'enfant lors du séjour aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- en cas de maladie de l'enfant : remboursement uniquement des frais de garde (les repas que nous ne pouvons plus décommander auprès du traiteur seront facturés). Ce remboursement pourra s'effectuer uniquement sur présentation d'un certificat médical à remettre au directeur le premier jour d'absence.

#### TARIFS ALSH A HEIMSBRUNN-GALFINGUE

**PRIX PAR SEMAINE 5 JOURS** 

(Les calculs relatifs aux semaines contenant des jours fériés seront effectués par vos soins.)

M= revenu fiscal de référence N-1 / 12 sur présentation de l'avis d'imposition

Pour 5 jours d'accueil	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M<2300€	2300€ <m<3000€< th=""><th>M&gt;3000€</th></m<3000€<>	M>3000€
Famille 2 enfants	M<2700€	2700€ <m<3400€< th=""><th>M&gt;3400€</th></m<3400€<>	M>3400€
Famille 3 enfants	M<3800€	3800€ <m<4400€< th=""><th>M&gt;4400€</th></m<4400€<>	M>4400€
Habitants communes de Morschwiller et Reiningue (participat° commune de 4.17€) / jr déjà déduite)	5 jours : 78.95€ (15,79€/j)	5 jours : 84.20€ (16,84€/j)	5 jours : 89.50€ (17,90€/j)
Habitants communes de Heimsbrunn (participat° commune de 3.85€) / jr déjà déduite )	5 jours : 80.55€ (16,11€/j)	5 jours : 85.80€ (17,16€/j)	5 jours : 91.10€ (18,22€/j)
Autres communes	5 jours : 99.80€ (19,96€/j)	5 jours : 105.05€ (21,01€/j)	5 jours : 110.35€ (22,07€/j)

Pour les personnes non adhérentes à la FDFC, une cotisation de 11€ par enfant est à rajouter pour l'année 2024/2025

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, dans la mesure des places disponibles : MERCREDI 02 AVRIL 2025

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les bons CAF, les chèques ANCV, les aides Comités d'entreprise et tickets CESU sont acceptés. Paiement à l'ordre de la Fédération des foyers-clubs.

Tout inscription doit être soldée avant le démarrage de l'accueil.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit au siège de la Fédération au plus tard 7 jours avant la date de démarrage de l'accueil de loisirs. Dans ce cas, rien ne sera facturé.

En cas d'absence de l'enfant lors du séjour aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- en cas de maladie de l'enfant : remboursement uniquement des frais de garde (les repas que nous ne pouvons plus décommander auprès du traiteur seront facturés). Ce remboursement pourra s'effectuer uniquement sur présentation d'un certificat médical à remettre au directeur le premier jour d'absence.



# Fiche d'Inscription

Je soussigné(e) responsable légal
Nom: Prénom:
Adresse:
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél.prof. :
Adresse mail :
Profession Père : Employeur :
Profession Mère : Employeur :
Trefederent fore time
Inscrit mon Enfant
Nom: Prénom:
Né(e) le : Lieu de naissance :
Département ou pays :
Type de repas : du jour : 🛘 sans viande : 🗎
A L'Accueil de Loisirs de
Date : du au
du auau
Montant Revenu Fiscal de Référence :
Nombre d'Enfants à charge :
Nombre de parts :
Règlement T1 🗆 T2 🗆 T3 🗆
Je suis adhérent à la FDFC Alsace n° adhésion
Je ne suis pas adhérent et ajoute 11 € par enfant au montant total
Je verse la totalité des frais de centre
par chèque N°
À l'ordre de la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace
En espèces (N° reçu)
Je joins une prise en charge (Bon CAF, chèque ANCV,
DE IOILIS ALIE DI 13E ELI CHALSE IDON CAL. CHEAGE ANCY.
Aide comité d'entreprise) de
Aide comité d'entreprise) de Je soussigné responsable légal de l'enfant, m'engage à payer l'intégralité
Aide comité d'entreprise) de
Aide comité d'entreprise) de  Je soussigné responsable légal de l'enfant, m'engage à payer l'intégralité ou la part des frais de séjour m'incombant ainsi que les frais médicaux et d'hospitalisation éventuels. J'accepte les conditions générales figurant dans la

# Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e) responsable légal	□ Père	e 🛮 Mère	☐ Tuteur
Nom et prénom	•••••		
Adresse caisse de Sécurité Sociale/MS Ex. : Sécurité Sociale + MSA)	•••••	······	
N° de S.S./MSA ou Autre			
Autorise mon enfant  Nom et prénom	 OUI		
🛮 A être filmé et photographié dar	IUC	□NON	
Autorise les personnes suivantes à ve			t au Centre :
	•••••		
Personne(s) à contacter en cas d'urge			:
Fait à le			
Signature			

Fiche à retourner auprès de votre mairie ou votre permanence d'inscription



#### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles

N° 10008\*02

### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT NOM :	A Company of the Comp
PRÉNOM :	<del></del>
DATE DE NAISSANCE :	
GARCON □ FILLE	

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDĖS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

#### 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui □ non □

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

COQUELUCHE  oui non ALLERGIES : ASTH	OTITE oui non	ROUGEOLE oui non	OREILLONS	
ALLERGIES : ASTI	wasanen asawa	oui non		1
	ENTAIRES oui □	non  AUTF	ICAMENTEUSES RES ITE À TENIR (si aut	oui □ non □
NDIQUEZ CI-APRE LES DIFFICULTÉS OPÉRATION, RÉÉDU	DE SANTÉ (MALA	DIE, ACCIDENT, CR	RISES CONVULSIVES ET LES <b>PRÉCAUTION</b>	S, HOSPITALISATION, IS À PRENDRE.)

BSERVATIONS				
사람들이 많은 사람들이 사람들이 다른 경우를 가는 것이 되었다.			ON DES FAMILLES OU DU CENTRE DE VA	ACANCES
ate :	Signat	ure ;		
ospitalisation.  ° de sécurité sociale :				
outes mesures (traitement n enfant. J'autorise égalemen	ortés sur cette fiche et nédical, hospitalisation,	autorise le responsabl intervention chirurgica	responsable légal le du séjour à prendre, le cas e ale) rendues nécessaires par l sortir mon enfant de l'hôpital a	échéant, 'état de
OM ET TÉL. DU MÉDECIN				
ère : domicile :	portable	·	travail:	
uméros de téléphone : lère : domicile :	portable		travail ;	
DRESSE (PENDANT LE SI	ÉJOUR			
		PR	ÉNOM	
- RESPONSABLE D	E L'ENFANT			
'IL S'AGIT DUNE FILLE	EST-ELLE RÉGLÉE	? NON [	OUI	
ENFANT MOUILLE-T-IL	SON LIT ?	NON	CCASIONNELLEMENT	OUI

### UNE VOLONTÉ ÉDUCATIVE AFFIRMÉE

La Fédération considère que chaque enfant, chaque jeune doit devenir un citoyen, engagé et critique en tant qu'acteur du développement milieu dans lequel il vit. Aussi, ne considérant pas l'enfant et le jeune comme un problème, mais plutôt de comme un acteur la transformation sociale, la volonté de la Fédération est de mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains et nécessaires matériels à son évolution, à son apprentissage, à son éducation, au développement de son autonomie. Ainsi, la mise en œuvre de projets à destination des enfants et des favorisera jeunes, l'épanouissement, respectera rythmes de vie et les besoins de découverte.

### L'ACCUEIL DE LOISIRS, LIEU D'AVENTURE

L'accueil de loisirs doit être un lieu d'aventures individuelles et collectives. Il doit permettre à chacun de vivre quelque chose de nouveau aussi bien au niveau des projets d'animation que dans le vécu des acteurs.

Cette aventure se situe dans un temps périscolaire, extrascolaire et de vacances, elle doit donc être avant tout un temps de détente, de plaisir. L'accueil de loisirs doit permettre à chacun de retrouver sa part de rêve et de spontanéité.

Le développement d'une éducation privilégiant le loisir intelligent dans des domaines tels que le sport, la culture, les activités environnementales ou scientifiques constituent le cœur de l'engagement de la Fédération

4, rue des Castors 68200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34 fdfc68@mouvement-rural.org / www.fdfc68.org

